

## AVIS PUBLIC

**EST DONNÉ CE QUI SUIIT PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM ET  
SECRÉTAIRE TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ,**

Le Conseil de cette municipalité, à une séance extraordinaire, tenue le 27 septembre 2021, a adopté les règlements suivants :

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 452-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 204-02 – BÂTIMENTS ACCESSOIRES**

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal, 204 rue Principale à Saint-Urbain-Premier, durant les heures habituelles de bureau.

Donné à Saint-Urbain-Premier, ce 7<sup>ème</sup> jour d'octobre 2021



Charles Whissell,  
Directeur général par intérim

+++++

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Charles Whissell, directeur général par intérim de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier, certifie, sous mon serment d'office, avoir affiché le présent avis aux deux endroits désignés par le Conseil municipal, le 7<sup>ème</sup> jour d'octobre 2021 entre 8h30 et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7<sup>ème</sup> jour d'octobre 2021.



Charles Whissell,  
Directeur général par intérim